

Huit entreprises samariennes “remarquables”

Au cours d'une matinée, Initiative Somme a mis en avant huit entreprises “remarquables”. Trois d'entre elles ont été retenues par Initiative France dans la cadre d'une opération nationale.

Remarquable est un mot qui est souvent revenu la matinée du 11 juillet au pôle cathédrale de l'université Picardie Jules-Verne (UPJV) à Amiens. Initiative Somme a mis à l'honneur huit entreprises qu'elle juge remarquables du département de la Somme. La plate-forme de financement et d'accompagnement des créateurs d'entreprises déclinait localement une opération nationale organisée par Initiative France : 100 entreprises remarquables qui préfigurent l'économie de demain.

Quatre critères

Ces entreprises remarquables « fonctionnent aux conditions normales du marché », explique Bernard Capron, le président d'Initiative France. Elles correspondent à quatre critères : novatrices, environnementales, sociales et encrage territorial. « Par cette opération, nous voulons rendre plus lisible l'économie à visage humain, ajoute Bernard Capron. Nous avons voulu montrer que les terres samariennes sont des terres fertiles pour les entreprises ». Sur les huit entreprises remarquables, trois font partie des 100 entreprises retenues par Initiative France : le laboratoire Invaly, Kali et Linéazen.

Le laboratoire Invaly travaille sur le développement d'une nouvelle technologie dans le domaine cardiaque, une valve artificielle. Elle est présentée comme un traitement alternatif à la chirurgie classique. Le laboratoire a été créé en août 2012 par Edouard Peltier,



Les entrepreneurs de ces entreprises “remarquables” réunis.

Marcel Peltier, professeur à la faculté de médecine d'Amiens et praticien hospitalier en cardiologie, et Dorom Carmi, chirurgien cardiaque au CHU d'Amiens, qui souhaitent conduire « à son terme la recherche menée par le CHU », explique Marcel Peltier.

L'entreprise Kali fabrique des bûches de bois densifiées à base de rebuts de bois picards. Sa bûche s'adresse aux personnes qui se chauffent au bois et est vendue dans 45 points de distribution dans la région. Son créateur, Gilles de Poncins espère arriver à une soixantaine de points de distribution avant l'hiver. Il vient de lancer pour l'été la miniKali, conçue spécialement pour les barbecues. Linéazen travaille dans l'éco-construction et fabrique des systèmes constructifs complets en bois pour des bâtiments à étages. C'est un substitut au béton et au métal, également moins cher, qui a nécessité deux années de recherche et développement pour son créateur, Olivier Kracht. L'entreprise est lauréate du concours Eclosia en 2012.

Les cinq autres entreprises retenues cette fois-ci par Initiative Somme ont pu chacune présenter leurs activités. On y trouve un restaurateur, Jean-Marie Demets, qui a repris l'Auberge de la Dune en 2006 à Saint-Firmin-les-

Crotoy et qui a racheté un second établissement au Crotoy. Il y a également l'entreprise MJ Biographe, MJ étant les initiales de Marie Joubert, journaliste reconvertie biographe d'entreprise. Elle a créé son entreprise en 2012 après avoir été accompagnée par l'association Audace, puis être passée par la coopérative Grands Ensemble. Osmose est une agence de communication basée à Allonville, créée en 2010 par Catherine Vandermolen. Accompagnée par la Couveuse d'entreprise de la Somme, elle travaille seule depuis son domicile. STO Logisitque est une société de transports en mer créée par Olivier Meslin Le Bail en 2011. L'idée de départ était de transporter le personnel pour le parc éolien offshore du Tréport. Ce dernier n'ayant pas vu le jour suite à l'appel d'offre lancé par le gouvernement, l'entreprise s'est rapproché des parcs éoliens offshore retenus. Enfin, Téléric, créée en 2007 par Eric Fekkar conçoit et commercialise des solutions de pointage à distance pour les salariés itinérants. Il s'agit d'un boîtier portatif qui permet aux salariés de signaler leur arrivée ou départ chez un client. L'entreprise en est déjà à la troisième génération de ce boîtier.

Matthieu Lacour